AB SECURITE PRIVEE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 2 000 euros
Siège social : BUREAU 3, 2 RUE COYSEVOX
69001 LYON

RCS MARSEILLE 981 476 062

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2025

La SAS AB SECURITE PRIVEE au capital de 2 000 Euros, ayant son siège social au Bureau 3, 2 rue Coysevox, 69001 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 981 476 062, représentée par Monsieur Abderrahmane BOUREDOUCEN en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 10 actions de 2 000 euros composant le capital social de la société AB SECURITE PRIVEE,

Associé unique et président de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 2 rue Coysevox, 69001 Lyon, au **580 Chemin du Littoral, 13016 Marseille**, à compter du 10 avril 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé au : **" 580 Chemin du Littoral, 13016 Marseille"**
Le reste de l'article demeure inchangé.

BA

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Abderrahmane BOUREDOUCEN

